

République algérienne Démocratique et Populaire

WILAYA DE BISKRA

CIRCONSCRIPTION ADMINISTRATIF D'EL- KANTARA

DAIRA DE DJEMORAH

COMMUNE DE DJEMORAH

NIF 09570720900142

N°: 06 /BMP/2026

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

D' APPEL D'OFFRE NATIONAL AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES N° 01/2026

-Conformément aux loi N°23/12 du 05/08/2023, qui détermine les règles générales liés aux marchés publics

-Conformément aux dispositions de l'article 65 du décret présidentiel n° 15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics, le président de l'APC de Djemorah informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offre national avec exigence de capacités minimales N°01/2026, paru dans les journaux après l'évaluation des offres techniques et financières, selon les critères exigés dans le cahier des charges,

le marché a été attribué provisoirement comme suit:

N°	Désignation de l'opération intitulé	Soumissionnaire retenu	Montant de l'offre financière(DA)	Délai D'exécution	L'immatriculation fiscale	Critère Du choix
01	Aménagement Et Couverture Du Stade proximité EN gazon synthétique Etaref Djemorah	SARL FRERRES ALITI ENTREPRISE DES TRAVEAUX DE CONSTRUCTION ET HYDRAULIQUE	17 384 472.00	02 mois	157070900131172	Qualifiée Techniquement Et le moindisant

-tous les entreprises peuvent se rapprocher au bureau des marchés publics de L'APC de Djemorah ,au plus tard (03) jours à partir de la première parution de cet avis dans les journaux nationaux et/ou les journaux en ligne et /ou BOMOP afin de prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de son offre technique et financière.

-tout recours devrais être adressé à la commission des marchés dans un délai de 10 jour à partir de la première parution de cet avis dans les journaux, et ce, en application de l'article 56 du la loi N°23/12 du 05/08/2023, qui précise les règles générales liés aux marchés publics.

Djemorah le:

Le président de l'APC